



Entente n°16

La Source d'Agir !

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet :	Implantation et optimisation des sites d'abreuvement en retrait des cours d'eau.
Organisme responsable :	Fédération de l'UPA de la Beauce
Résumé du projet :	Démarche pour : <ul style="list-style-type: none"> a) promouvoir et coordonner l'installation de sites d'abreuvement auprès de conseillers agronomiques et des producteurs agricoles; b) promouvoir des mesures de correction ou de protection selon les secteurs sensibles à l'érosion des berges.
Conformité au plan directeur de l'eau :	<p>Enjeu A. Améliorer la qualité de l'eau afin de réduire les risques à la santé de la population et des écosystèmes.</p> <p>A.2. Réduire les sources de pollution diffuse. A.2.2. Réduire l'érosion des berges. Moyen d'action : Retrait des animaux des cours d'eau.</p> <p>Enjeu B. Sensibiliser et éduquer à la protection de l'eau</p> <p>B.1. Sensibiliser tous les acteurs aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau. B.1.2. Organiser des activités d'information démontrant l'importance de la protection de l'eau et des ressources qui y sont associées. Moyen d'action : journées d'information.</p> <p>Enjeu C. Assurer la pérennité de la biodiversité associée à l'eau</p> <p>C.2. Protéger et améliorer l'habitat du poisson. C.2.1. Favoriser la conservation et la restauration d'espaces boisés et de bandes riveraines en bordure des plans d'eau. Moyens d'action : Retrait des animaux des cours d'eau. Rencontres auprès de Publics cible. Diffusion d'informations (bulletins et rencontres). Organisation d'ateliers et de visites terrain. Réalisation d'aménagements.</p>
Résultats visés :	- Aménagement de 200 sites d'abreuvement
Type d'action :	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Éducation
Maître d'œuvre :	Fédération de l'UPA de la Beauce
Partenaires :	- Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Sources de financement :	- MAPAQ - Syndicats des producteurs de bovins de la Beauce - Producteurs agricoles
Années de réalisation :	2006 et 2007



Entente n°16

La Source d'Agir !

Localisation des travaux :

Dans les bassins versants des rivières Chaudière et Etchemins.

Programme de suivi :

-

Indicateurs de résultats :

- Nombre de sites d'abreuvement aménagés en retrait des cours d'eau

Signatures :

M. Mario Turenne
1^{er} Vice-président
Fédération de l'UPA de la Beauce

M. François Duchesneau
Président CBE

Lévis, le 21 février 2007

Lieu et date